

24^{ème} GRAND PRIX DE L'AILETTE

Samedi 29 septembre - dimanche 30 septembre 2018

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement prévalent sur celles des règlements généraux.

1-Conditions de participation

Epreuve ouverte aux licenciés Dames et Hommes répondant à l'ensemble des critères définis dans le cahier des charges des Grand Prix 2018 de la FFGolf.

Dames : index maximum : 18,4 à la date limite d'inscription.

Messieurs : index maximum : 15,4 à la date limite d'inscription.

Champ de joueurs : **120** maximum dont : **27** dames minimum / **12** wild-cards maximum.

Epreuve non-fumeur : cf. § 1.2.2 (I-9-3)

2-Forme de jeu

Simple Stroke-Play / 36 trous
1 série Dames - 1 série Messieurs

Marques de départs : bleues pour les Dames - blanches pour les Messieurs.

Classement : brut dans chaque série :

Départage : en play off trou par trou en cas d'égalité pour la première place général Dames et général Messieurs. Pour les autres places, la règle des 18, 9, 6, 3 et dernier trou sera appliquée.

Horaires des départs : Etablis par le club 48 heures avant le début de l'épreuve.

Ils seront consultables par téléphone au 03 23 24 83 99 et sur notre site internet www.golfdelaillette.com

La journée d'entraînement est prévue le vendredi 28 septembre 2018 sur réservation auprès du golf.

3- Engagements

Droit d'inscription (Journée d'entraînement incluse).

Adulte	80 Euros
Joueur (se) de 19 à 25 ans (nés entre 1993 et 1999)	40 Euros
Joueur (se) de moins de 18 ans (nés en 2000 ou après)	20 Euros
Membre du club	40 Euros
Membre du club moins de 25 ans (nés en 1993 et après)	20 Euros

Inscriptions avant le 14/09/18 à minuit par courrier (cachet de la poste faisant foi), ou à l'accueil du golf : les inscriptions ne seront admises que si elles mentionnent « nom, prénom, n° de licence et téléphone » et **incluent le droit d'inscription.**

Chaque joueur doit s'être acquitté du « Droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une fédération étrangère. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les joueurs seront sélectionnés selon le cahier des charges des Grands Prix fédéraux. Si le champ des joueurs est incomplet à la date de clôture des inscriptions, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

La liste des participants sera publiée le **19/09/2018** sur le site internet du Golf de l'Ailette.

4- Remise des prix :

Le dimanche 30 septembre, à l'issue de la compétition. Elle sera suivie d'un cocktail.

Dames : 3 prix Brut - **Messieurs** : 3 prix Brut

5- Comité de l'épreuve :

Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus.

GOLF DE L'AILETTE 02860 CERNY EN LAONNOIS Tél : 03 23 24 83 99

Email : golfdelaillette@wanadoo.fr